

## Rancourt-Sur-Ornain

### Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Médard



Figure 1 Vue aérienne de Rancourt-sur-Ornain (<https://copary.fr/la-copary/le-territoire/>)

## Rancourt-Sur-Ornain

Rancourt-sur-Ornain est une commune située dans le quart sud-ouest du département de la Meuse, au sein de la région Grand Est. Elle appartient à la Communauté de communes du Pays de Revigny (la COPARY). Le territoire communal est limitrophe des communes de Revigny-sur-Ornain, Contrisson, Remennecourt dans le département de la Meuse, ainsi que de Vroil, Bettancourt-la-Longue et Alliancelle, situées dans le département voisin de la Marne.

La commune s'inscrit dans les aires d'attraction de Revigny-sur-Ornain et de Bar-le-Duc, et assume un rôle de village à dominante résidentielle et agricole. Elle est traversée par les routes départementales D14 et D64, qui assurent les liaisons vers Revigny-sur-Ornain et Bar-le-Duc.

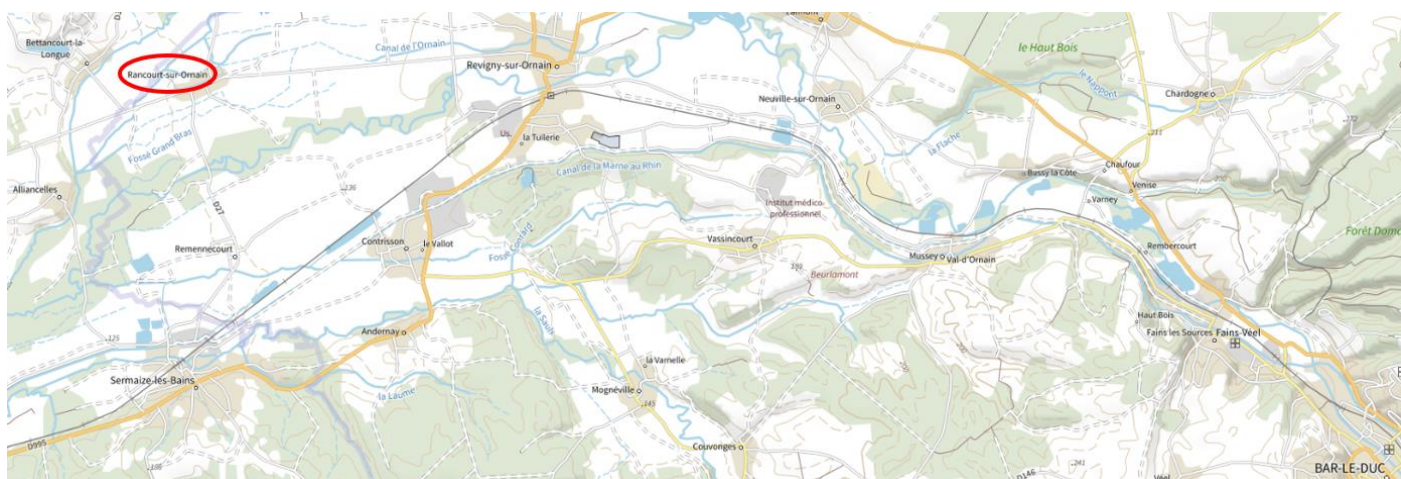


Figure 2 : Carte IGN actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Commune rurale de petite taille, Rancourt-sur-Ornain compte environ 180 habitants (INSEE, 2023) et s'étend sur une superficie d'environ 1 000 hectares. Son territoire est majoritairement composé de terres agricoles et d'espaces boisés, notamment en lien avec la vallée de l'Ornain, conférant à la commune un caractère paysager largement rural.

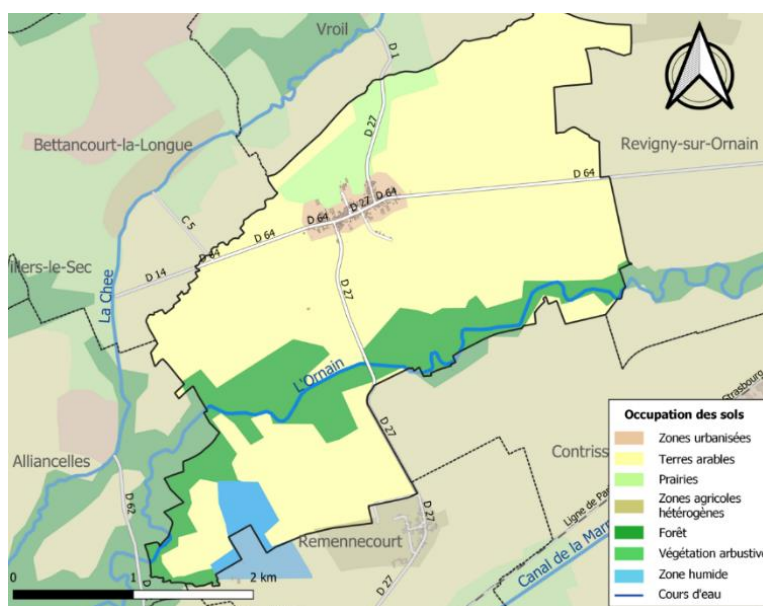


Figure 3 : Cartes de l'occupation des sols de la commune en 2018 d'après les données CLC <https://fr.wikipedia.org/wiki/Neuville-sur-Ornain>

Rancourt-sur-Ornain présente une morphologie de village-rue, structurée autour d'un axe principal et organisée autour de la place centrale de l'église, qui constitue le cœur du tissu bâti ancien.



Figure 4 : Photographie aérienne actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

## Historique et évolution du territoire de la commune

Rancourt sur Ornain est une commune située dans la vallée de la rivière Ornain, un affluent de la Marne.

Village aux influences mixtes, Rancourt-sur-Ornain présente un caractère à la fois champenois, perceptible à travers ses fermes à cour fermée, et lorrain, notamment par la présence d'usoirs en bordure de rue. La commune s'organise selon une morphologie de village-rue, structurée le long d'un axe principal.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le village dispose d'un moulin établi sur un canal dérivé de l'Ornain, témoignant de l'ancienneté de l'occupation et de l'exploitation des ressources hydrauliques. En 1208, le comte de Bar, Thiébaud Ier de Bar, accorde une charte d'affranchissement aux habitants, marquant une étape importante dans l'organisation sociale et administrative du village.

La commune est durement touchée par la guerre de Trente Ans. En 1638, le village est totalement déserté, et en 1650, sa population, estimée à environ 1 000 habitants au début du XVII<sup>e</sup> siècle, est réduite à près de 250 âmes. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le roi devient l'unique seigneur du village, scellant son intégration pleine et entière dans le domaine royal.

L'évolution urbaine de la commune de Rancourt-sur-Ornain peut être retracée à travers différentes cartes historiques, notamment les cartes de Cassini et d'Etat major, ainsi que les photographies aériennes de 1960 à aujourd'hui. Ces documents offrent un aperçu précieux de la transformation du village au fil des siècles.

La carte de Cassini, réalisée entre 1756 et 1815, représente le village de Rancourt-sur-Ornain sous la forme d'un bourg de taille moyenne, structuré autour de son église, qui constitue déjà le principal pôle du tissu bâti.

Le village apparaît implanté à proximité immédiate du canal, qui assure sa liaison avec les communes voisines et participe à son organisation territoriale. La cartographie met également en évidence les méandres de l'Ornain, soulignant le rôle structurant du cours d'eau dans l'implantation du bourg et dans la composition de son paysage.

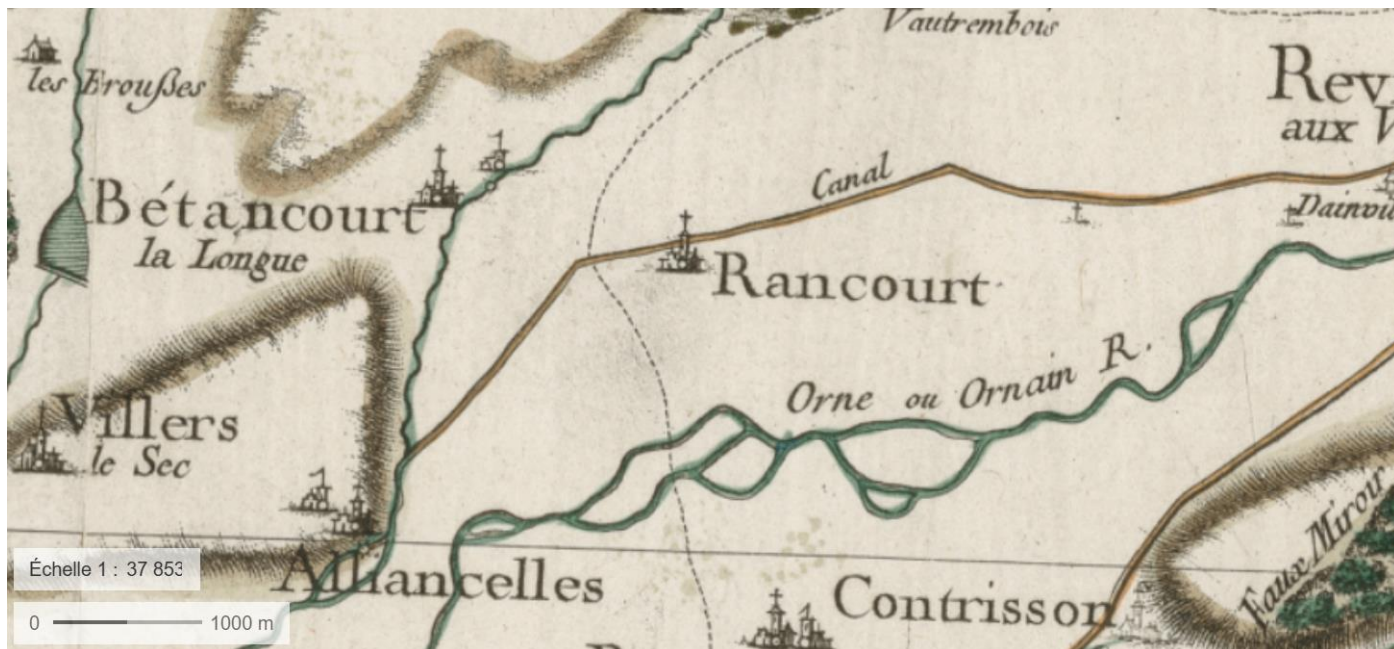


Figure 5 : Carte de Cassini, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Sur la carte d'État-Major, réalisée entre 1820 et 1866, le village de Rancourt-sur-Ornain présente déjà une organisation caractéristique de village-rue, structure urbaine qui demeure lisible dans le tissu bâti actuel. Le bâti s'aligne principalement le long de l'axe principal, structuré autour de l'église, confirmant le rôle central de cet espace dans l'organisation du village.

Quelques habitations apparaissent en périphérie immédiate du bourg, traduisant une première phase d'extension et une croissance démographique progressive au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La cartographie met également en évidence un tracé des méandres de l'Ornain sensiblement différent de celui observé aujourd'hui, témoignant des évolutions du cours d'eau et des aménagements hydrauliques intervenus au fil du temps.

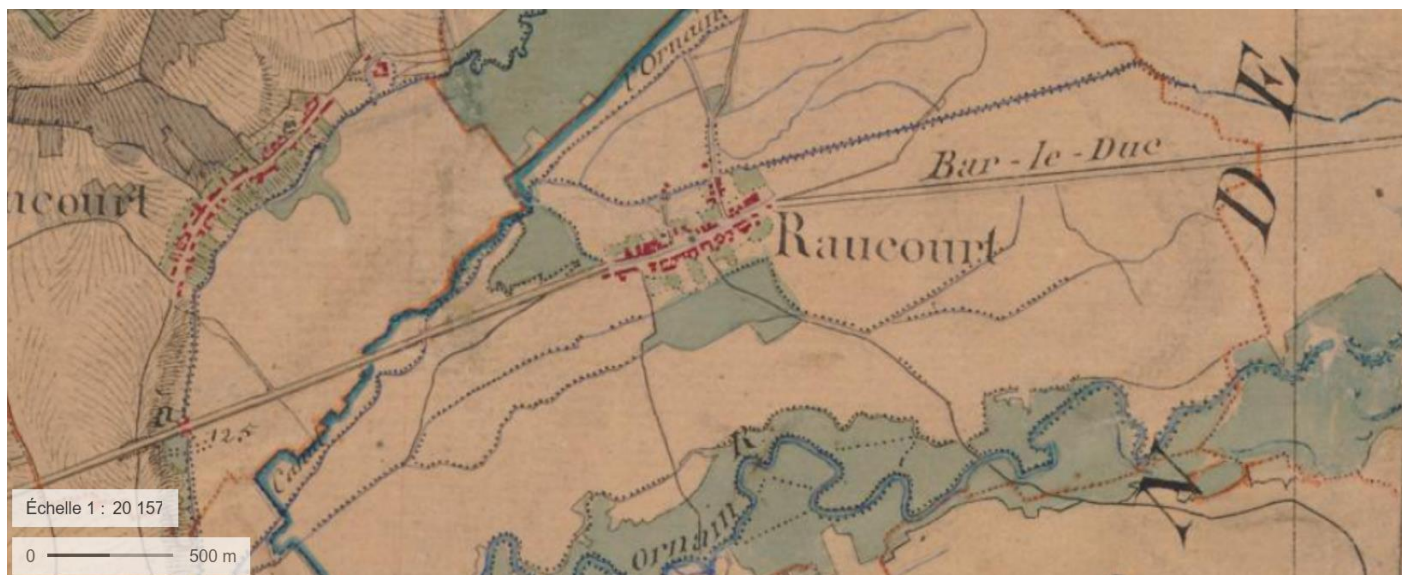


Figure 6, Carte d'état-major, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

La photographie aérienne réalisée entre 1950 et 1960 met en évidence une organisation du village de Raucourt-sur-Ornain déjà très proche de celle observée aujourd'hui. Le tissu bâti s'organise de manière linéaire le long de l'axe principal, confirmant la morphologie caractéristique de village-rue héritée des périodes antérieures.



Figure 7 : Photographies aériennes 1950-1960, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Le bâti apparaît dense au cœur du village, avec des constructions implantées en continuité le long de la voie, majoritairement alignées à l'alignement de rue. Les parcelles sont étroites et profondes, s'étirant à l'arrière des habitations vers des jardins, vergers ou espaces agricoles, traduisant une organisation traditionnelle mêlant habitat et activités rurales.

On observe peu d'extensions périphériques à cette période : les constructions restent concentrées autour du noyau ancien, avec seulement quelques bâtiments isolés en marge du village. Cette faible dispersion du bâti témoigne d'un développement encore maîtrisé et d'une croissance modérée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Le paysage environnant est largement ouvert et agricole, structuré par un parcellaire régulier de cultures. La vallée de l'Ornain demeure lisible en périphérie du village, contribuant fortement à la composition paysagère du site, même si le cours d'eau lui-même est partiellement masqué par les prairies et les zones humides.

Dans l'ensemble, cette photographie aérienne révèle une forte permanence des formes urbaines et paysagères, soulignant la stabilité du tissu bâti de Rancourt-sur-Ornain depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cette continuité morphologique constitue un élément essentiel à prendre en compte dans la définition des enjeux patrimoniaux et dans la délimitation éventuelle des abords à protéger.



Figure 8 : Photographie aérienne actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

## L'église Saint-Médard



Figure 9 Eglise Saint-Médard (<https://monumentum.fr/monument-historique/pa00106604/rancourt-sur-ornain-eglise-saint-medard>)

L'église Saint-Médard de Rancourt-sur-Ornain est un édifice particulièrement homogène. Construite à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle, elle relève du style gothique flamboyant et se distingue par la richesse de son décor, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.



Figure 10 : Extérieur et intérieur de l'église Saint-Médard ( Monumentum et extrait du rapport de présentation de l'étude d'évaluation et de diagnostic de l'agence Pierre-Yves Caillaud)

Le clocher, auquel on accède par une tour hors œuvre, est élevé à la croisée du transept. Il est percé de nombreuses baies, dont l'une est ornée d'une croix de Lorraine, élément emblématique du territoire. Les portails ouest et sud ont conservé leurs statues, tandis que les niches à dais qui ornent les contreforts du chœur ont été dépourvues de leurs sculptures à la suite de la Révolution.

L'église est voûtée d'ogives à liernes et tiercerons, formant un réseau particulièrement élaboré. Elle ne compte pas moins de 85 clés de voûte en forme de disques, présentant une grande diversité de décors sculptés, parmi lesquels figurent des motifs floraux, des fruits, des coquilles et des compositions géométriques. Cet ensemble confère à l'édifice une forte valeur artistique et témoigne de la qualité de l'architecture religieuse flamboyante locale.


**L'église Saint-Médard est classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 08 novembre 1994.**

### Abords de l'église Saint-Médard

- **Périmètre de 500m**

Concernant la protection patrimoniale, les abords de l'église Saint-Médard relèvent actuellement du régime général prévu par l'article L.621-30 du code du patrimoine, un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux au sein du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

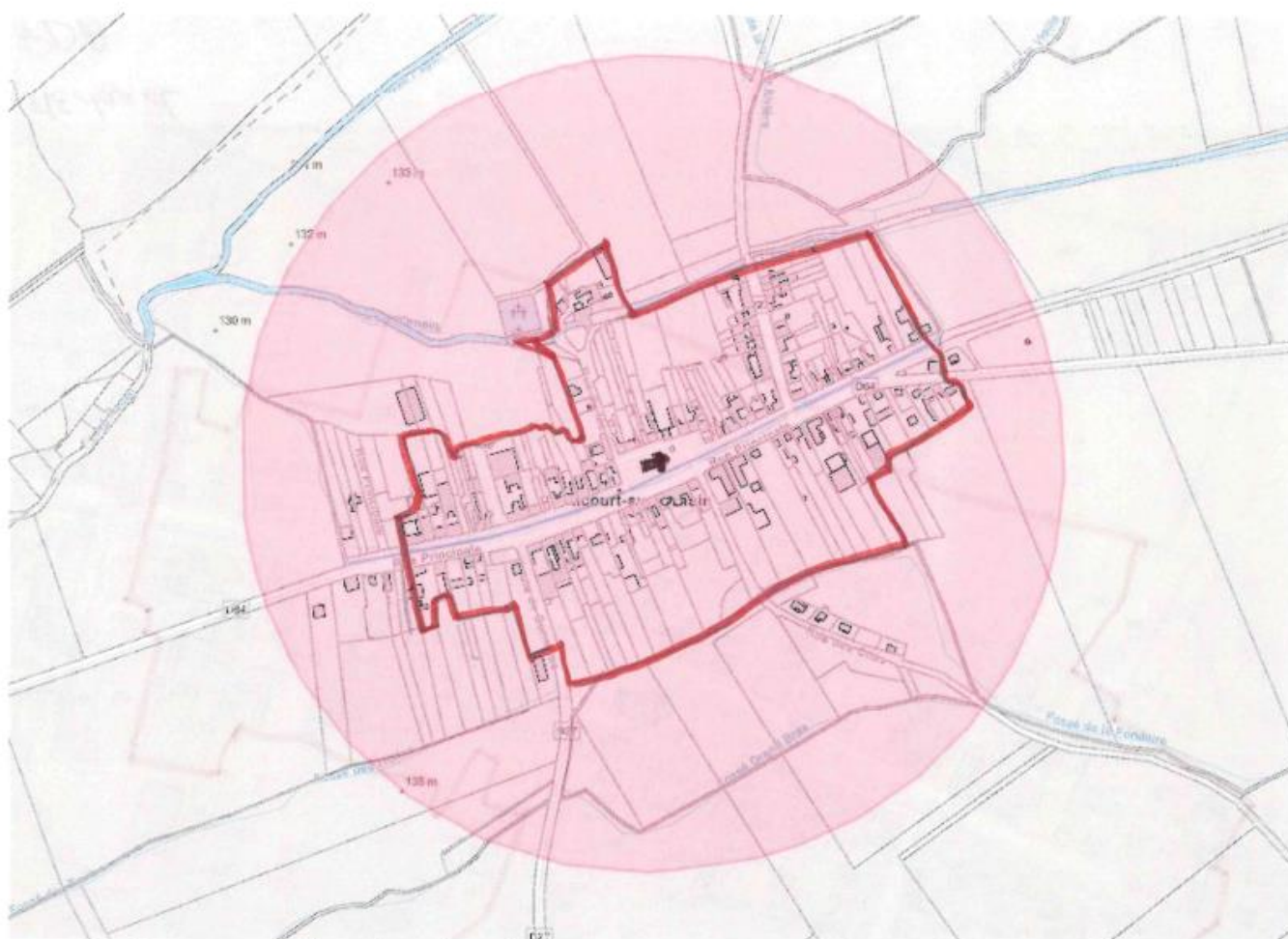





 Périmètre de protection (500m) de l'église Saint Médard

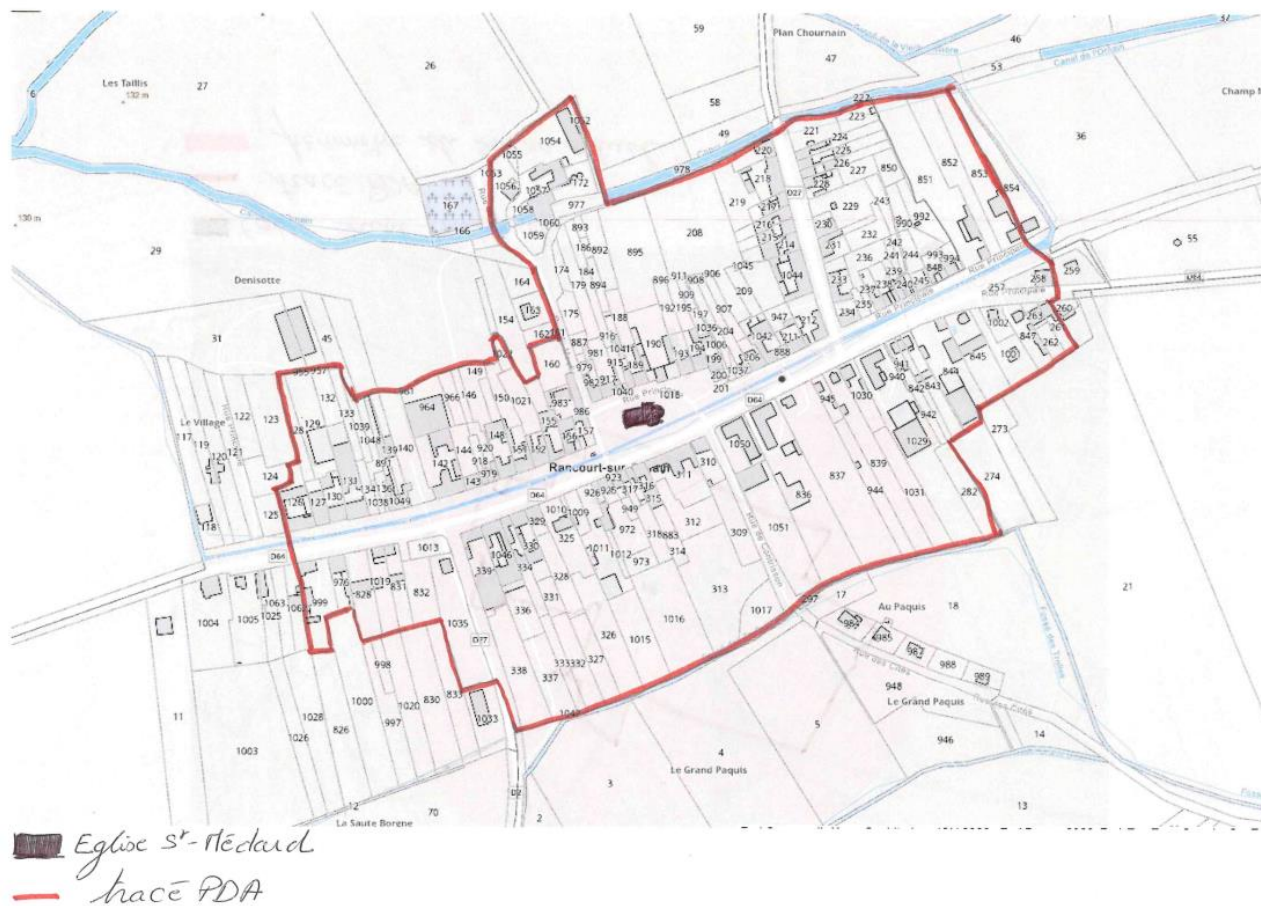
## Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords.

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de commune de la COPARY, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Meuse (UDAP de la Meuse) propose un périmètre des abords de l'église.



-  Eglise Saint - Nédard
-  tracé PDA
-  périmètre de 500 m actuel.



## Objectifs du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 d code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

La création d'un PDA autour de l'église Saint-Médard offrirait un outil réglementaire adapté aux enjeux locaux. Elle permettrait de dépasser la simple logique du rayon de 500 m en intégrant des éléments paysagers et urbains significatifs, comme les alignements bâtis, les perspectives d'entrée de village et vers le monument.

L'objectif de ce nouveau périmètre est de réserver l'action de l'UDAP de la Meuse sur le secteur le plus cohérent afin de recentrer ses missions sur des enjeux patrimoniaux et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation des monuments historiques de Rancourt-sur-Ornain. Ce PDA a également pour objectif de préserver le tissu bâti formant l'écrin du monument historique afin d'assurer la qualité des travaux qui y sont réalisés et de contrôler leur impact visuel dans cet environnement. Il vise aussi à préserver les perspectives sur les monuments. Ce nouveau tracé se veut simple et pertinent.

- **Un périmètre prenant en compte le centre ancien et ses qualités patrimoniales**

Le centre ancien de Rancourt-sur-Ornain présente une organisation et une architecture particulièrement caractéristiques, qui participent fortement à son identité patrimoniale. Le tissu bâti s'organise de manière linéaire le long de la rue principale, selon une morphologie de village-rue, au sein de laquelle l'église Saint-Médard occupe une position centrale et structurante. Implantée directement le long de cet axe de circulation, l'église constitue à la fois le cœur urbain et le principal repère paysager du bourg. Son clocher, élevé à la croisée du transept, est perceptible depuis plusieurs points du village ainsi que depuis les voies d'accès, contribuant de manière déterminante à la lisibilité et à l'identité du site.



Figure 11 Centre ancien de Rancourt, rue Principale (streetview ; 2023)

Le front bâti est généralement séparé de la voirie par des usoirs encore largement enherbés, élément typique de l'architecture lorraine, qui participe à la respiration de l'espace public et à la qualité paysagère de la rue principale. Le bâti ancien présente une diversité typologique remarquable, reflétant les influences historiques et territoriales du village. On y observe des constructions à pan de bois, des bâtiments en brique, ainsi que des fermes de type champenois, dont la présence confère au centre ancien un caractère architectural singulier.



Figure 12 Centre ancien de Rancourt, rue Principale (streetview ; 2025)

Ces fermes champenoises se distinguent par leur organisation en cour fermée, autour de laquelle s'articulent les bâtiments d'exploitation (étables, écuries, granges). L'accès s'effectue par un porte-rue ouvrant sur une grande porte cochère, traditionnellement constituée de vantaux en bois à lames verticales. Les façades, généralement en pierre de taille calcaire, sont organisées en trois travées, avec un porte-rue cintré en position centrale, élément structurant du paysage bâti.



Figure 13 Ferme champenoise (UDAP ; 2025)

Le centre ancien comprend également un bâti du XIX<sup>e</sup> siècle identifiable par des façades en pierre soigneusement appareillée et ornée de modénatures, des toitures à la Mansart percées de lucarnes, ainsi que par la présence de cheminées imposantes. Ces édifices, par leurs volumes, leurs matériaux et leur décor, participent pleinement à la richesse architecturale du village et à la diversité maîtrisée de son tissu bâti.



Figure 14 maison XIXe centre de Rancourt (UDAP 55 ; 2025)

L'ensemble de ces typologies – fermes champenoises, bâti à pan de bois et constructions du XIX<sup>e</sup> siècle – constitue un patrimoine architectural remarquable, qu'il convient de préserver et de valoriser. Toutefois, certaines transformations récentes ont pu porter atteinte à la cohérence du bâti ancien. Ainsi, le remplacement de portes cochères traditionnelles en bois par des portes sectionnelles contemporaines constitue une altération de la lecture architecturale des fermes et une banalisation de leurs façades.



Figure 15 Porte sectionnelle de garage sur bâti ancien (UDAP 55 ; 2025)

Dans ce contexte, le périmètre délimité des abords a vocation à sécuriser et à encadrer l'évolution du bâti au sein du centre ancien. En instaurant un cadre réglementaire adapté, le PDA permet de préserver les caractéristiques architecturales et paysagères du village, tout en accompagnant les projets d'aménagement et de transformation dans le respect de son identité patrimoniale.

- **Les perspectives paysagères sur le centre ancien et l'église**

Le village de Rancourt-sur-Ornain s'inscrit dans un environnement majoritairement agricole, composé de vastes parcelles cultivées qui entourent le bourg. Le périmètre théorique de protection de 500 mètres inclut ainsi de larges espaces agricoles ouverts, dépourvus de lien direct avec la morphologie du village et la mise en valeur du monument historique. Ces secteurs, sans enjeu patrimonial ou paysager au regard de l'église et du centre ancien, ont vocation à être exclus du champ d'intervention de l'UDAP.



Figure 16 Vue sur Rancourt depuis les champs à l'extérieur du village (UDAP 55 ; 2025)

En conséquence, les limites du périmètre délimité des abords s'appuient sur les limites parcellaires situées à l'arrière du front bâti ancien. Les jardins et vergers qui prolongent les habitations forment une véritable ceinture verte, marquant une transition lisible entre l'emprise bâtie du village et les champs ouverts environnants. Cette frange paysagère constitue une limite pertinente et cohérente pour le tracé du PDA, en ce qu'elle correspond à la réalité morphologique et paysagère du site.



Figure 17 Vue sur Rancourt depuis la RD 27 (streetview, 2023)

Au nord du village, le périmètre intègre le cimetière ainsi que le moulin, dont la minoterie est toujours en activité, accompagné de la maison de maître qui lui est associée. Cet ensemble constitue un élément structurant du paysage et de l'histoire locale, relevant des premières formes de proto-industrie du village. Le tracé du PDA s'appuie ici sur le canal de l'Ornain, limite paysagère et hydraulique clairement identifiable, qui structure les vues et marque une rupture naturelle avec les espaces agricoles environnants.



Figure 18 La minoterie et la maison de maître au nord du centre ancien (streetview ; 2023)

Enfin, le périmètre prend en compte les entrées et sorties du village correspondant aux limites historiques du village-rue ancien. Ces séquences paysagères participent pleinement à la perception progressive du bourg et à la mise en scène du clocher de l'église Saint-Médard, repère visuel majeur dans le paysage communal. Les zones d'extensions récentes, situées en périphérie et sans lien morphologique ou paysager avec le centre ancien, sont volontairement exclues du périmètre.



Figure 19 Vue depuis le cimetière vers le centre ancien de Rancourt (streetview ; 2023).

Ainsi défini, le périmètre délimité des abords permet de contenir le centre ancien du village et de préserver les principales perspectives paysagères sur l'église. Il englobe un ensemble cohérent et traditionnel, dans lequel les relations entre bâti, paysage et monument historique demeurent lisibles et structurantes, justifiant pleinement sa protection et sa valorisation.

## Conclusion

Le périmètre délimité des abords proposé pour la commune de Rancourt-sur-Ornain vise à répondre de manière ciblée et proportionnée aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers liés à la présence de l'église Saint-Médard, classée au titre des Monuments historiques.

Le tracé retenu s'appuie sur une lecture fine de la morphologie du village-rue, de son architecture traditionnelle et de ses paysages de proximité. Il concentre la protection sur le centre ancien, où la cohérence du tissu bâti, la qualité architecturale des constructions et les relations visuelles avec le monument sont les plus fortes et les plus significatives. Les perspectives paysagères sur l'église, repère majeur du village, ont été pleinement intégrées dans la définition du périmètre.

À l'inverse, les secteurs d'extensions récentes et les vastes espaces agricoles environnants, dépourvus de lien morphologique, architectural ou paysager avec le monument et le centre ancien, ont été volontairement exclus. Ce choix permet d'éviter une protection excessive et de limiter le champ d'intervention de l'UDAP aux espaces présentant de réels enjeux patrimoniaux.

Le périmètre délimité des abords constitue ainsi un outil réglementaire pertinent, garantissant la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de Rancourt-sur-Ornain, tout en accompagnant l'évolution du village dans le respect de son identité. Il offre un cadre équilibré, lisible et opérationnel, conciliant exigences de protection patrimoniale et développement maîtrisé du territoire communal.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé par arrêté préfectoral, à l'issue de l'enquête publique, les travaux situés en dehors de ce périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. En revanche, les projets implantés à l'intérieur du périmètre resteront soumis à l'avis conforme de l'ABF, garantissant ainsi la qualité architecturale et paysagère des interventions aux abords immédiats du monument historique.

## Bibliographie et sitographie

Google Maps : <https://www.google.com/maps>

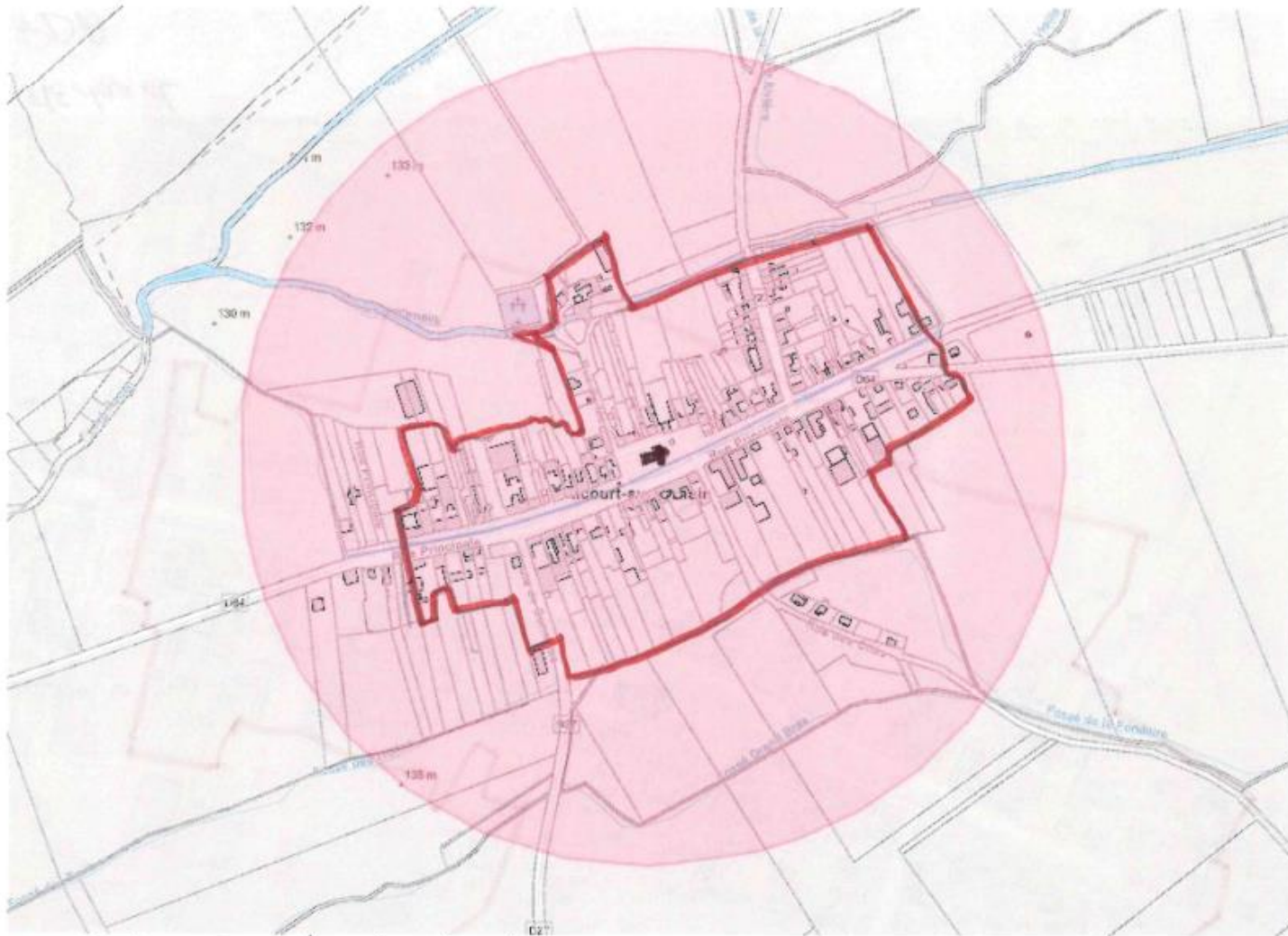
Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>




Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki>

Claude Gérard, *Les cahiers de construction traditionnelle* ; CREER éditions (1990, 151 p.)

*Le patrimoine des communes de la Meuse* ; FLOHIC éditions (Oct 1999, 2 tomes, 1278 p.)



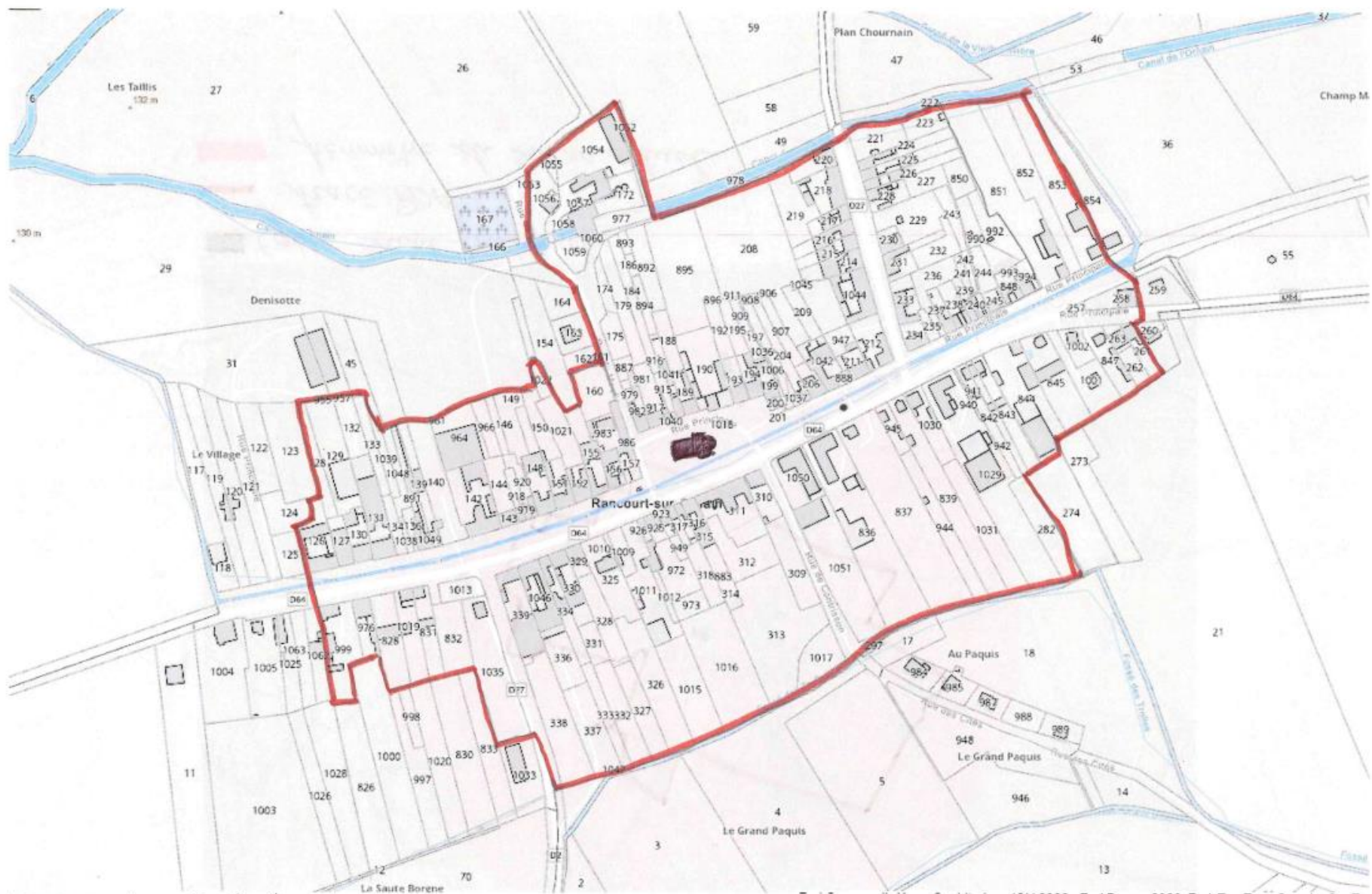




-  Eglise Saint - Nédard
-  tracé PDA
-  périmètre de 500 m actuel.

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP de la Meuse  
Parc Bradfer - 14 avenue Antoine Durenne - CS 80561 - 55012 Bar-le-Duc – Tél. 03 29 79 93 83  
[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est)



Réception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17  
Référence de l'AR : 055-245501184-20260304-CC2026\_014-DE  
Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026



 Eglise S<sup>t</sup>-Médard  
 tracé PDA